

DIRECTION RESSOURCES

SERVICE des ASSEMBLEES.

Marignane, le 2 mars 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2010.

COMPTE-RENDU

(Présents : 30 ; Pouvoirs : 9 ; Absent : /)

L'AN DEUX MILLE DIX, LE 5 MAI, A 18 H., LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 26 AVRIL 2010.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, Adjoint, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : /

ONT DONNE POUVOIR : ROCCARO Lorenzo à Eric LE DISSES, COLIN Patricia à CUDENNEC Odile, GIULIANO Vito à SIMON Chantal, GIVAUDAN Julien à AGULLO Pascal, BOUDEY Jacqueline à MATTEONI Guy, BLASZYCK Michel à VINCIGUERRA Catherine, JOUANDON Laurence à LE BORGNE Yves, POUET Paule à MOY Geneviève, GOMEZ Vincent à GINI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.



Ouverture de la séance : 18 H 00.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 10 mars 2010 :

11/03. 48	S. ASSEMBLEES. INSTITUTION REGIE DE RECETTES : SERVICES PUBLICS COMMUNAUX DE L'ANIMATION ET DE LA CULTURE (Annule et remplace la Décision du Maire du 9 nov.2009).
11/03. 49	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D UN LOCAL ASSOCIATION CLUB MARIGNANAISE SPORT BASKET-BALL. (Gymnase Marie Curie).
11/03. 50	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D UN LOCAL ASSOCIATION MARIGNANAISE DE YOGA. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 9 SEPT. 2009.
11/03. 51	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D UN LOCAL ASSOCIATION CLUB MARIGNANAIS DES SPORTS DE GYMNASTIQUE (Gymnase du Bolmon).
11/03. 52	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D UN LOCAL ASSOCIATION LES AMIS SANS FRONTIERE MARIGNANE (Travées piscine du JAI).

15/03. 53	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ASSOCIATION AU GRAND CANYON (Travées piscine JAI).
22/03. 54	ST. VENTE DE VEHICULES COMMUNAUX NON ROULANTS AU GARAGE DES GRANETTES PINTON ET FILS.
22/03. 55	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION SCOUTS ET GUIDES DE France (Travées piscine du JAI).
22/03. 56	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAUX ASSOCIATION AMICOPTER. (26, rue Dunant Pas des Lanciers).
29/03. 57	S.T. CENTRE ANCIEN. DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION 2009/109 AVEC L'INRAP.
1 ^{ER} /04. 58	E.S.L. TRANSPORT D'ENFANTS PAR AUTOCAR DANS LE CADRE DE SEJOUR AU CENTRE DE VACANCES DE LA FARE EN CHAMPSAUR. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SARL LES COURRIERS DE DEVOLUY.
1 ^{ER} /04. 59	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CHANSONS MARIGNANE ET CREATIONS (26, rue Lamartine).
1 ^{ER} /04. 60	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE (14, rue Pasteur).
1 ^{ER} /04. 61	CABINET DU MAIRE. ANIMATION « LA GRANDE KERMESSE DES ENFANTS ». SAMEDI 3 AVRIL. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MAGIC FIESTA ».
1 ^{ER} /04. 62	CABINET DU MAIRE. ANIMATION « LA GRANDE KERMESSE DES ENFANTS » SAMEDI 3 AVRIL. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « AU GRAND CANYON ».
7/04. 63	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION AMICALE FESTIVE DE LA POLICE MUNICIPALE (Travées piscine JAI).
6/04. 64	DRH. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ ACQUISITION ET MAINTENANCE PROGICIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES CONCLU AVEC LA SOCIETE VISA INFORMATIQUE.
6/04. 65	S. ASSEMBLEES. INTITUTION REGIE DE RECETTES : UNIVERSITE DU TEMPS DISPONIBLE (Annuel et remplace la décision du maire du 3 oct. 2000).
9/04. 66	S. ASSEMBLEES. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ADRESSES VILLE DE MARIGNANE/LA POSTE.
9/04. 67	S. ASSEMBLEES. CONTRAT DESTINEO ESPRIT LIBRE ANNUEL : VILLE DEMARIGNANE/LA POSTE. AVENANT N° 1.
19/04. 68	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION BRANCHE TON MICRO (Maison des Associations).
19/04. 69	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES DOIGTS DE FEE (Maison des Associations).
19/04. 70	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE DES JEUNES ENTREPRENEURS ADIJE.
20/04. 71	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION URBAN VIBES (travées piscine JAI).
72 20/04.	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CLUB HALTEROPHILE ET MUSCULATION DE MARIGNANE. (Mille Club Chemin de Bolmon).
73. 20/04.	S. JURIDIQUE. REQUETE 10 MA 00569 DEPOSEE PAR MME V. LEWANDOWSKI DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE.
22/04. 74.	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CMS 1 ^{ERE} COMPAGNIE D'ARC MARIGNANE (Entrepôts Surari).
22/04. 75.	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX MARIGNANE. (3, RUE Foch).
28/04. 76.	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAUX ASSOCIATION CLUB MARIGNANAIS DU SPORT DE VOLLEY-BALL (Gymnase Le Carestier, Gymnase M. Curie).

28/04. 77	S. ENVIRONNEMENT. MISE EN SECURITE DE LA ZONE 15 DU FRONT ROCHEUX DE LA PLAINE NOTRE DAME. AVENANT N°1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ HYDROKARTS.
28/04. 78	S. HABITAT. BIENS COMMUNAUX. PARC SAINT GEORGES BT CD. LOCATION A MADAME SAGIR HARIKA.
28/04. 79	S.T. MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION URBAINE. SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC LA SOCIÉTÉ INEO.
03/05. 80	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION IL Y A LES BONS, LES MAUVAIS ET LE RESTE. (Travées piscine JAI).
03/05. 81	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE POUR LE CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES. (Service Emploi).
04/05. 82	ESE. SPECTACLE A LA RECETTE AVEC NOELLE PERNA. 18 JUIN 2010. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION THEATRE MOLIERE A LA SARL ARTS ET LOISIRS GESTION.
04/05. 83	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ENSEMBLE MUSICAL DE MARIGNANE (Conservatoire Musique)
04/05. 84	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CMS SPORTS LOISIRS (Espace Laurens DELEUIL).

Le procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 24 février 2010 est adopté à l'unanimité.

Puis il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à la majorité (pour : 35, abstention : 4 Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME), dans le cadre de la course pédestre Carry-Marignane, organisée par la Ville de Marignane le dimanche 29 août 2010, d'approuver le règlement intérieur, de fixer les tarifs d'engagement comme suit :

- inscription : 10 € ;

- inscription le jour de la course : 12 €.

et de créer une régie de recettes à cet effet.

DECIDE, à la majorité (pour : 35, abstention : 4 Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME), dans le cadre de la course pédestre Carry-Marignane, de fixer le montant des récompenses attribuées selon le tableau ci-annexé et de créer une régie d'avance. Les modalités d'attribution seront déterminées par Décision du Maire.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver l'opération de réhabilitation de la rampe située dans le port départemental de pêche du Jai permettant la mise à l'eau de petites unités de plaisance ou de pêche, qui sera soumise à l'approbation du Conseil Régional. **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional, dans le cadre de son soutien aux communes et en conformité avec le protocole y afférent, une aide de 20 % du montant total HORS TAXES estimé à 89.180 €.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver les DIX opérations qui seront soumises à l'approbation du Conseil Général, à savoir :

N° PROJET	PROJETS RETENUS POUR 2010	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
1	Groupe Scolaire Guynemer : Ravalement de façades et remplacement des menuiseries. Groupe scolaire Marie Madeleine Fourcade : Remplacement de certaines fenêtres.	75 000	89 700
2	Amélioration des Infrastructures sportives : Bolmon et Surari.	75 000	89 700
3	Hôtel de Ville – Sécurisation Incendie : Mise aux Normes.	75 000	89 700
4	Bâtiments Communaux : Gymnase du Bolmon – Surari – GS Marcel Pagnol – Gymnase St Pierre : Rénovation de chaudières.	75 000	89 700
5	Ecole des Fontinelles : Ravalement de façades.	75 000	89 700
6	Bâtiments Communaux : Piscines et Gymnases : Rénovation des réseaux d'eau chaude et d'eau froide.	75 000	89 700
7	Quartier de l'Estéou - Réfection d'un cabanon à la Pointe du Ruisseau.	75 000	89 700
8	Centre Ancien : démolitions.	75 000	89 700
9	Aménagements paysagers d'entrée de ville – Quartier Font Marignane/Quartier la Palun : Giratoire de la ZAC des Florides.	72 704,69	86 954,82
10	Réhabilitation paysagère du versant sud de la forêt communale.	75 000	89 700
	TOTAUX :	747 704,69	894 254,82

SOLLICITE, auprès du Conseil Général, dans le cadre de son soutien aux communes pour la réalisation de TRAVAUX DE PROXIMITE et en conformité avec le protocole y afférent, une aide de 80 % des montants HORS TAXES.

DECIDE, à l'unanimité (39), dans le cadre de l'aménagement de la RD 20 entre la RD9 et la RD 48, d'approuver les modalités de concertation envisagées par le Conseil Général, à savoir :

- Réalisation d'une exposition présentant les panneaux de concertation (format 1,20 m x 0,90 m montés sur supports) à l'Hôtel de Ville avec tenue d'un registre d'observation à l'accueil pendant une durée d'environ un mois, du 24 mai au 18 juin 2010.
- Tenue de deux permanences à l'Hôtel de Ville avec les représentants de la Direction des Routes du Conseil Général.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la Société Canal de Provence pour l'ensemble des rejets aqueux réalisés sur le pourtour de l'Etang de Berre, sous réserve :

- De ne procéder à des rejets que par temps sec, notamment dans le réseau pluvial communal déjà sous-dimensionné, afin de ne pas aggraver le risque d'inondation.
- D'assurer l'entretien et le nettoyage des exutoires de façon à assurer le bon écoulement des eaux.
- De ne pas menacer la qualité des eaux et des milieux aquatiques récepteurs (faune piscicole, dégradations de berges...).

DECIDE, à l'unanimité (39), d'acquérir la propriété de Madame et Monsieur BOUSLAHI, cadastrée section AN n° 428, située 59 avenue Jean Jaurès au prix de 150 000 euros. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'acquérir le bien de Madame et Monsieur Laurent PELLECUER, (lot n° 18 et 58) situé copropriété « La Caravelle », boulevard Maurice Noguès, au prix de 90 000 euros fixé par France Domaine. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au procès-verbal de constat n° 02/1274 en vue de retirer de ce dernier les espaces (accès et stationnement) de deux ensembles immobiliers du Quartier Saint Pierre (copropriété La Frégate et Résidence Saint Pierre) qui n'avaient pas vocation à être incorporés au domaine public communautaire.

PREND acte du bilan de la politique foncière menée par la Commune au titre de l'année 2009. **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif.

DECIDE, à l'unanimité (39), de donner à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole un avis favorable pour procéder à l'approbation de la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de Marignane.

DECIDE, à la majorité (pour : 35, contre : 4 Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME), de dénommer le parking situé rue Henri Milhau « Parking Marius PAUL », du nom de l'ancien propriétaire du terrain support du parking.

DECIDE, à la majorité (pour : 34, abstentions : 5 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM), d'installer des panneaux d'entrée de ville portant la double appellation « MARIGNANE – MARIGNANO EN PROVENÇO » complétant l'appellation légale de la commune.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver l'attribution de subventions aux projets associatifs 2010 répondant aux objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et validés par le comité de pilotage du 30 mars 2010, pour un montant de 50.000 €. **APPROUVE** l'engagement du budget de fonctionnement de l'équipe projet mise en place par la Ville, à hauteur de 50.000 €.

DECIDE, à l'unanimité (39), dans le cadre du 11ème Concours de Poésie « Marignane en Poèmes » organisé par la ville, d'attribuer des prix aux lauréats, sous forme de bons d'achats de livres dont la valeur sera payée directement au fournisseur et sous forme de places de cinéma, comme suit :

Enfants de 8 à 12 ans :

1^{er} prix : 100 € ; 2^{ème} prix : 50 € ; 3^{ème} prix : 4 places de cinéma.

Prix spécial « CLASSES PRIMAIRES » (Cours élémentaires, cours moyens, CP) : 100 €

Adolescents de 13 à 18 ans :

1^{er} prix : 120 € ; 2^{ème} prix : 60 € ; 3^{ème} prix : 4 places de cinéma.

Adultes :

1^{er} prix : 150 € ; 2^{ème} prix : 75 € ; 3^{ème} prix : 4 places de cinéma.

DECIDE, à l'unanimité (39), de modifier et de fixer les modalités d'inscription du Centre d'Animation Sportif, comme suit : 9,50 € la journée ; 4,50 € la demi-journée et d'approuver le nouveau règlement intérieur.

DECIDE, à l'unanimité (39), de conclure une nouvelle convention de mise à disposition de surveillants de baignade sapeurs pompiers entre la Ville de Marignane et le SDIS, pour la saison estivale 2010, Plage du Jaï. **DIT** que le montant de la prestation fournie par le SDIS, à la charge de la commune, est évalué à 11.226,60 €.

DECIDE, à l'unanimité (39), de reconduire les conditions d'octroi du complément de rémunération versé au personnel communal, **PRECISE** que les agents susceptibles de bénéficier de cette rémunération sont :

- Les agents titulaires,
- Les agents stagiaires,
- Les agents contractuels recrutés sur des emplois spécifiques pour une durée de 3 ans,
- Les agents contractuels recrutés sur un contrat à durée indéterminée,
- Les assistantes maternelles.

SONT EXCLUS :

- Les non titulaires effectuant un contrat à durée déterminée,
- Les vacataires,
- Les agents effectuant un Contrat Expérimental,
- Les agents effectuant un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- Les agents effectuant un Contrat d'Avenir
- Les apprentis
- Les adulte-relais.
- Les Contrats d'Insertion Unique (C.U.I.).

DIT que le montant de la masse budgétaire globale pour l'année 2009 était de 646 130 euros,

PRECISE qu'en 2009, il a été attribué une augmentation de 0.8 % aux salaires de la fonction publique et qu'il y a donc lieu de revaloriser la masse budgétaire globale du même taux,

DECIDE, en conséquence, d'affecter un crédit global 651 299 euros.

DECIDE, à l'unanimité (39), de modifier la délibération du conseil municipal n° 74 du 24 juin 2009, relative au régime indemnitaire des agents de la collectivité. **INSTITUE** la prime de service et de rendement telle que prévue par la nouvelle réglementation.

DECIDE, à l'unanimité (39), de créer, à compter du 1^{er} juin 2010, des emplois permanents à temps complet, ainsi qu'il suit :

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOI
SPORTIVE	Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Opérateur	1
MEDICO-SOCIALE	Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1

APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité ainsi modifié.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'annuler la délibération du conseil municipal n° 19 du 5 février 2008 et d'accorder la garantie financière de la Commune à hauteur de 55 % pour le remboursement de deux emprunts avec préfinancement d'un montant total de 891 248 €, que la société ERILIA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts PLUS sont destinés à financer l'opération d'acquisition-amélioration parcs Saint-Georges et Saint-Louis comprenant 11 logements collectifs locatifs situés à Marignane.

Les caractéristiques des prêts locatifs consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt Plus Foncier

Montant total : 603 422.00 €

Montant garanti à 55 % : **331 882.00 €**

Durée du préfinancement : 24 mois

Durée de la période d'amortissement : 50 ans

Périodicité des échéances : annuelle
Index : livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : soit le taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat
+ 60 pdb

Taux annuel de progressivité : 0.50 % actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A

Prêt Plus Construction

Montant total : 287 826.00 €

Montant garanti à 55 % : **158 304.00 €**

Durée du préfinancement : 24 mois

Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : soit le taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat
+ 60 pdb

Taux annuel de progressivité : 0.50 % actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'accorder la garantie financière de la Commune à la SA D'HLM LOGIREM pour le remboursement de la somme de 745 035.50 €, représentant 55 % de deux prêts avec préfinancement d'un montant total de 1 354 610 €, qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition-amélioration d'un immeuble ancien au 1 avenue Jean Jaurès.

Les caractéristiques des prêts locatifs à usage social consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt Locatif à Usage Social Foncier (Plus Foncier)

- Montant total : 252 211.00 €

- Montant garanti à 55 % : **138 716.05 €**

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.85 %

- Taux annuel de progressivité : 0.00 %

- Durée du préfinancement : 24 mois maximum

- Durée de la période d'amortissement : 50 ans

Prêt Locatif à Usage Social (Plus)

- Montant total : 1 102 399.00 €

- Montant garanti à 55 % : **606 319.45 €**

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.85 %

- Taux annuel de progressivité : 0.00 %

- Durée du préfinancement : 24 mois maximum

- Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.



Clôture de la séance : 19 H 00.



**Le Maire,
Eric LEDISSES.**